

Rapport Annuel



Sommaire

Édito	5
PARTIE 1	
La société SPAQUE	7
La gouvernance	8
Le rapport de rémunération 2021	11
PARTIE 2	
Inondations de juillet	17
Introduction	18
Gestion des déchets issus des inondations	19
Gestion des pollutions diffuses en hydrocarbures	20
PARTIE 3	
Les activités 2021	27
Plan de relance : la Wallonie prend en charge ses anciennes décharges	28
Valorisation du site LBP à Chênée : un partenariat renforcé avec la Ville de Liège	30
Trois missions et une collaboration d'un an avec la Direction des Eaux souterraines du Service public de Wallonie	32
De nouveaux outils en interne	34
La centrale d'achats de la SPAQUE : déjà un an	36
La Recherche et développement a le vent en poupe	38
Chantiers 2021	40
PARTIE 4	
Comptes et documents officiels	43
2021 en chiffres	44
Les partenariats	47
Les comptes annuels	48
Le bilan social	53
Le rapport de gestion	57
Les certifications	64

En octobre 2021, la SPAQUE a entamé les opérations d'évacuation des dizaines de milliers de tonnes de déchets issus des inondations et stockés sur l'ancienne bretelle d'autoroute A601 à Herstal et Juprelle, en périphérie liégeoise.



Les inondations de juillet 2021 ont ravagé une partie de la Wallonie. Via plusieurs missions qui lui ont été confiées par le Gouvernement, la SPAQUE participe activement à sa reconstruction.

Édito

En 30 années d'existence, la SPAQUE a fait face à de nombreux défis. Qu'ils concernent une urgence environnementale ou sanitaire, la mise en œuvre de reconversions de friches industrielles ou de décharges, tous ont été relevés haut la main.

Dans le rapport annuel de 2020, nous évoquions ce « défi » organisationnel que nous avons tous malgré nous dû relever, tant en 2020 qu'en 2021, l'épidémie mondiale de Covid-19. Nous pensions vivre une année 2021 plus paisible jusqu'à ce qu'un matin de juillet, la Wallonie soit touchée de plein fouet par des inondations sans précédent.

Des drames humains, des dégâts impressionnants, des familles soudainement sans toit, des quartiers méconnaissables, et une quantité astronomique de déchets jonchant les rues, parfois dans des conteneurs, parfois rassemblés devant le seuil, dans les cours d'eau, les champs... Si un élan de solidarité s'est rapidement mis en place au sein de la population, la Région wallonne a elle aussi rassemblé ses troupes et ses ressources pour faire face à l'urgence. La SPAQUE ayant toujours fait preuve de réactivité et d'agilité, c'est sans hésitation que l'ensemble des membres de l'entreprise se sont mobilisés pour répondre aux missions confiées par le gouvernement, chacun et chacune se montrant solidaire face à la catastrophe, et ce dans l'ensemble des services.

Au fil des mois, toutes et tous se sont réorganisés, ne comptant pas leurs heures, pour mener à bien ces missions d'importance capitale tout en garantissant une qualité de travail inchangée dans les activités quotidiennes. Car 2021, c'est aussi 7 sites dont la réhabilitation s'est achevée (et 14 chantiers), des investigations de sols, des évaluations finales, un permis pour une nouvelle centrale photovoltaïque, une centrale d'achats ayant fait le plein de nouveaux adhérents se montrant satisfaits des marchés proposés, des projets européens rondement menés. C'est aussi de nouveaux partenariats, notamment avec le SPW, de nouveaux outils, de nouveaux collègues. C'est enfin une large contribution au Plan de relance de la Wallonie, notamment sur l'aspect « réhabilitation des décharges », avec l'octroi par le Gouvernement wallon d'une enveloppe de 16,2 millions d'euros permettant à la SPAQUE de procéder à la gestion et à la remise en état de sept décharges prioritaires.

Ainsi, aujourd'hui plus que jamais, et ses partenaires le confirmeront, la SPAQUE est un organisme de confiance et d'expérience, le bras opérationnel de la Wallonie, son pôle d'excellence en matière de gestion de sols pollués. Sa 31^e année d'existence a démarré sous les meilleurs auspices, avec de nombreux projets en cours et à venir.

Valérie SARETTO
Présidente

Isabelle JEURISSEN
Vice-présidente



Partie 1 La société SPAQUE

Garocentre Magnapark à La Louvière

Afin de permettre à l'IDEA de développer son projet de zone d'activité économique, englobant la construction de bâtiments, parkings et voiries, la SPAQUE a poursuivi les opérations de dépollution entamées en 2020 sur ce site de 40 ha.

La société SPAQUE



Au service de la Wallonie, de son environnement, de son économie et de la gestion de son territoire, la SPAQUE est un opérateur multi-tâche spécialisé dans l'assainissement des sols pollués.

Les 79 collaborateurs de la SPAQUE, 35 femmes et 44 hommes passionnés par leur métier, sont répartis dans les trois grands départements formant l'entreprise : la Stratégie opérationnelle, les Opérations et les Fonctions de support. Le Directeur général de la SPAQUE est quant à lui issu du Comité de direction de SOGEP, qui détient depuis 2019 75% des parts de l'entreprise.

> POUR CONSULTER
NOS ORGANIGRAMMES :



La Gouvernance

Au regard des recommandations émises par l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Union européenne, l'État belge, ainsi que dans le Code belge de gouvernance d'entreprise, la SPAQUE a adopté, en juillet 2016, une Charte de gouvernance modifiée en septembre 2018 suite au changement de statuts.

La SPAQUE est soumise à une obligation de large information et de compte-rendu de ses activités au public en général. Elle est soumise aux décrets du 12 février 2004 relatifs aux administrateurs publics et au contrat de gestion, et aux obligations d'information.

Les principaux outils du modèle de gouvernance de la SPAQUE sont les suivants :

- Un Conseil d'administration qui définit la politique et la stratégie générales, et supervise la gestion opérationnelle.
- Un Bureau exécutif composé du Président et du Vice-Président. Le Directeur général et les Directeurs participent au Bureau exécutif en qualité d'invité.

- Un Comité d'audit notamment chargé des missions suivantes :
 - > le suivi de la préparation du budget de la société ;
 - > le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
 - > le suivi du contrôle interne et de gestion des risques de la société ;
 - > l'examen préalable des comptes annuels ;
 - > le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés.
- Un Comité de rémunération notamment chargé des missions suivantes :
 - > formuler des propositions sur la politique de rémunération des administrateurs, du Directeur général, des membres du Comité de direction et des mandataires et éventuels chargés de mission et préparer un rapport de rémunération qui sera inséré par le Conseil d'administration dans une déclaration de gouvernance ;
 - > examiner et formuler des propositions sur la politique globale de gestion des ressources humaines ;
 - > examiner l'ensemble des frais exposés par les membres du Comité de direction.
- Un Comité de direction au sein duquel le Directeur général assure la gestion journalière de l'entreprise et est appuyé par les directeurs de départements. Il encadre et prépare le travail du Conseil d'administration.

- Un Comité d'orientation composé de représentants des organisations syndicales.

Dans le cadre de la bonne gouvernance, une structure organisationnelle a été mise en place reposant sur trois directions : Support, Opérationnel et Stratégie. Chacun des directeurs de ces directions est membre du Comité de direction aux côtés du Directeur général.

Depuis 2020, un Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) est mis en place ainsi qu'une délégation syndicale.

Par ailleurs, la SPAQUE remplit ses obligations d'information notamment via la diffusion d'un Rapport d'évaluation annuel, d'un Rapport d'activités annuel, la mise à jour quotidienne d'un site web, une présence sur les réseaux sociaux, la diffusion d'une newsletter, des communiqués de presse et la publication de nombreux documents sur ses activités et réalisations.

> PLUS D'INFORMATIONS
SUR LA GOUVERNANCE DE
LA SPAQUE ET SUR NOTRE
CONSEIL D'ADMINISTRATION :



Le rapport de rémunération 2020



RAPPORT DE REMUNERATION 2021

A. Informations relatives aux administrateurs publics

1. Informations relatives aux mandats et rémunérations

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres	Titre	Date de désignation	Fin du mandat	Rémunération brute annuelle	Présences
SARETTO Valérie	Présidente	13/07/2018	AGO 2023	26 772,00 €	11/11
JEURISSEN Isabelle	Vice-Présidente	01/01/2019	AGO 2023	0,00 €	11/11
CHARLIER Véronique	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	1 500,00 €	10/11
DEMARET Géraldine	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	1 650,00 €	11/11
POURTOIS Maxime	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	1 200,00 €	8/11
ZECCHINI Laurent	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	1 350,00 €	9/11
SERUSIAUX Emmanuel	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	1 350,00 €	9/11
URBAIN Vincent	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	0,00 €	9/11
VANBOCKESTAL Marie-Kristine	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	0,00 €	9/11

COMMENTAIRE :

En 2021 :

- ⇒ Onze séances du Conseil d'administration ont été organisées.
- ⇒ En raison de la crise sanitaire, toutes les séances ont été tenues par vidéo-conférence.
- ⇒ Une procédure de vote électronique a été organisée en juillet 2021. Aucune réunion physique n'ayant été tenue à cette occasion, cette séance n'a pas généré de jeton de présence.

Lumat à Charleroi

La SPAQUE a entamé les travaux d'assainissement du site en mai 2021. À terme, de nouvelles activités économiques pourront y être développées.



COMITE D'AUDIT

Membres	Titre	Date de désignation	Fin du mandat	Rémunération brute annuelle	Présences
DEMARET Géraldine	Présidente	19/10/2018	AGO 2023	450,00 €	3/3
URBAIN Vincent	Membre	19/10/2018	AGO 2023	0 €	3/3

COMMENTAIRE :

En 2021, trois séances du Comité d'audit ont été tenues, les 18 mai, 11 juin et 17 novembre.
Les trois réunions ont été organisées en vidéo-conférence, en raison de la crise sanitaire.

COMITE DE REMUNERATION

Membres	Titre	Date de désignation	Fin du mandat	Rémunération brute annuelle	Présences
CHARLIER Véronique	Présidente	19/10/2018	AGO 2023	N-A	2/2
VANBOCKESTAL Marie-Kristine	Membre	19/10/2018	AGO 2023	N-A	2/2
SERUSIAUX Emmanuel	Membre	19/10/2018	AGO 2023	N-A	1/2

COMMENTAIRE :

En 2021, deux séances du Comité de rémunération ont été tenues, les 25 février et 17 mai.
Les deux réunions ont été organisées en vidéo-conférence, en raison de la crise sanitaire.

2. Règles générales relatives à la rémunération des administrateurs publics

Le Conseil d'Administration a été désigné le 13 juillet 2018 et installé le 19 juillet 2018. Il a décidé de maintenir inchangée la politique de rémunération des Président, Vice-Président et administrateurs, à savoir un traitement mensuel brut de 2.231€ pour la Présidente et de 1.487€ pour la Vice-présidente (montants au 31 décembre 2019, non indexés depuis plusieurs années) et un jeton de présence de 150 € brut par séance pour les administrateurs.



Conformément aux prescriptions du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, Madame Isabelle JEURISSEN ne perçoit pas de traitement mensuel et Madame Marie-Kristine VANBOCKESTAL et Monsieur Vincent URBAIN ne perçoivent pas de jetons de présence.

3. Informations relatives aux mandats dérivés

Nom et prénom	Liste des mandats dérivés	Rémunération annuelle brute	Rémunération reversée à l'organisme
SARETTO Valérie	GEPART	0 €	N-A
JEURISSEN Isabelle	GEPART	0 €	N-A

COMMENTAIRE :

Madame Valérie SARETTO et Madame Isabelle JEURISSEN ont été nommées administratrices de la S.A. GEPART, filiale à 100% de la S.A. SPAQuE, le 24 mai 2019.

Lors du Conseil d'administration de la S.A. GEPART du 21 juin 2019, Madame Valérie SARETTO a été désignée Présidente et Madame Isabelle JEURISSEN Vice-Présidente.

4. Informations relatives à la répartition des genres

Conseil d'Administration : 13/07/2018 – AGO 2023

	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion	5	4	9
- Dont administrateurs publics	5	4	9
- Dont administrateurs non publics	0	0	0



B. Informations relatives aux gestionnaires

1. Informations relatives à la relation de travail

Nom et prénom	Titre	Nature de la relation de travail	Si contrat : - Type de contrat - Date de signature - Date d'entrée en fonction
ROBE Jean-François	Directeur général	Mandat	Désignation par le Gouvernement le 14.02.2019 – Entrée en fonction le 01.05.2019

2. Informations relatives à la rémunération

2021	Jean-François ROBE
Rémunération annuelle brute de base, y compris ONSS	N-A
Plan de pension complémentaire (vie, décès)	N-A
Autres composantes de la rémunération	N-A
TOTAL Rémunération brute annuelle, y compris ONSS	N-A

COMMENTAIRE :

Le 14 février 2019, en application de l'article 39quindecies du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets et de l'article 20 des statuts de la S.A. SPAQUE, Monsieur Jean-François ROBE a été nommé Directeur général de la S.A. SPAQUE par le Gouvernement wallon, au titre de membre du Comité de direction de la S.A. SOGÉPA.

Il est entré en fonction le 1^{er} mai 2019.

Le 28 mai 2019, le Comité de direction de la S.A. SPAQUE a délégué la gestion journalière de l'entreprise à Monsieur Jean-François ROBE, Directeur général, qui en est dès lors le seul gestionnaire.

Le mandat de gestionnaire de Monsieur Jean-François ROBE n'est pas rémunéré. Néanmoins, Monsieur Jean-François ROBE exerce ce mandat en qualité de membre du Comité de direction de la S.A. SOGÉPA, fonction pour laquelle il perçoit une rémunération à charge de la SA SOGÉPA et qui est reprise dans le rapport de rémunération produit par cette dernière.



3. Informations relatives aux mandats dérivés

Nom et prénom	Liste des mandats dérivés	Rémunération annuelle brute	Rémunération reversée à l'organisme
ROBE Jean-François	GEPART	0 €	N-A
ROBE Jean-François	TRIAGE-LAVOIR DU CENTRE	0 €	N-A

COMMENTAIRE :

Monsieur Jean-François ROBE a été nommé administrateur de la S.A. Triage-Lavoir du Centre en date du 11 avril 2019 et administrateur de la S.A. GEPART le 29 avril 2019.

C. Informations relatives aux commissaires du Gouvernement

1. Informations relatives à la rémunération

Nom et prénom	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
GRANVILLE Olivier	10/10/2019	N-A	1 650,00 €
VIAL Coralie	04/11/2019	N-A	1 200,00 €

2. Informations relatives à la participation aux réunions

Nom et prénom	Organe de gestion	Autre organe décisionnel	Autre organe préparatoire
GRANVILLE Olivier	11/11	N-A	N-A
VIAL Coralie	8/11	N-A	N-A



Partie 2 Inondations de juillet

Ancienne bretelle d'autoroute A601 à Herstal et Juprelle
Plus de 80.000 tonnes de déchets auront transité par l'A601 lors des opérations d'évacuation des déchets issus des inondations. En additionnant les déchets stockés à Wandre et à Engis, ce sont près de 150.000 tonnes de déchets qui auront été traités.



Introduction

Le 14 juillet 2021, la Wallonie a été touchée par des inondations sans précédent. En l'espace d'une nuit, de nombreuses régions ont vu leurs villages, villes, campagnes ravagés par les eaux. Rivières en crue, habitations englouties, voitures déplacées sur des kilomètres... les dégâts sont impressionnants. Une fois les eaux retirées, une impressionnante chaîne de solidarité s'est alors mise en place, dans toute la Belgique, pour venir en aide aux personnes sinistrées.

La Région wallonne a également mobilisé l'ensemble de ses organes pour faire face à la catastrophe, dont la SPAQUE. Dans un premier temps, trois premières missions furent ainsi confiées à la SPAQUE : le tri et l'évacuation des milliers de tonnes de déchets, la gestion des pollutions diffuses en hydrocarbures et la prise en charge des surcoûts générés pour les communes et intercommunales. Un peu plus tard, la Région wallonne a également mandaté la SPAQUE pour la prise en charge des milliers de tonnes de terres charriées (boues) par les inondations ainsi que pour l'évacuation des déchets issus du nettoyage des cours d'eau.



La SPAQUE a toujours démontré une très grande capacité d'adaptation face aux situations environnementales complexes, capacité qui lui permet d'intervenir en urgence sur de nombreux sites depuis plus de 30 ans. Les inondations de juillet constituent cependant un cas particulier et jamais vu pour l'entreprise, puisqu'il concerne toute une région. Qu'à cela ne tienne, l'ensemble des équipes de la SPAQUE se sont mobilisées et réorganisées afin de répondre à l'appel de la Wallonie : services opérationnels, services de support, services stratégiques, tous étaient concernés. Depuis fin juillet, la gestion des dégâts causés par les inondations est ainsi venue se greffer aux activités quotidiennes de la SPAQUE, qui gère donc cette situation d'urgence « sur le long terme », et poursuit en parallèle ses chantiers de réhabilitation.

MONTANTS OCTROYÉS PAR LA RÉGION WALLONNE :

- Evacuation des déchets (y compris terres charriées et déchets des rivières) : **60.000.000 €**
- Assainissement des terrains non bâtis : **2.000.000 €**
- Gestion des surcoûts : **15.000.000 €**

Gestion des déchets issus des inondations

150.000 tonnes de déchets évacués et valorisés

Au lendemain des inondations, les eaux ont laissé place à des milliers de tonnes de déchets en tous genres, d'objets souillés, parfois la totalité d'une habitation. Très vite, des conteneurs ont été mis à disposition par les communes afin de débarrasser les rues et les habitations de ces déchets.

Les déchets ont, dans l'urgence, été évacués vers trois sites de regroupement, en étroite collaboration avec Intradel (Intercommunale de traitement des déchets en région liégeoise) : le site du Wérihet à Wandre (Liège), un site privé à Hermalle-sous-Huy (Engis) et l'A601, ancien bras d'autoroute désaffecté situé à Juprelle et Herstal.

À la fin de l'été, la quantité de déchets stockés sur ces trois sites était estimée à plusieurs milliers de tonnes. Mélange de bois, métal, plastique, textile, boues, etc., ceux-ci s'étendaient sur près de 10 kilomètres sur l'A601. Afin de limiter les nuisances, notamment auprès du voisinage, des appels d'offre ont rapidement été lancés pour évacuer les déchets mais aussi les valoriser. Les trois marchés ont été remportés par la société momentanée Aertssen-Bruco-Maes.

Les évacuations ont débuté sur le site du Wérihet à la fin du mois de septembre. Après seulement trois semaines, le site était débarrassé de ses 33.000 tonnes de déchets.

À la mi-octobre, la SPAQUE a entamé les évacuations sur les sites d'Hermalle-sous-Huy et de l'A601. Sur le premier, 36.000 tonnes de déchets ont été évacuées en deux mois. Sur l'A601, site le plus important, près de 80.000 tonnes ont été évacuées en l'espace de cinq mois.



Afin de réduire l'empreinte écologique d'un tel chantier, la SPAQUE a veillé à ce que la majorité des déchets soit transportée vers les centres de traitement par voie fluviale (barges), aux quatre coins de la Belgique. Dans ces centres, les déchets ont ensuite été triés en vue d'une valorisation soit de type « matière » (recyclage) pour 70%, soit de type « énergétique » (production d'énergie) pour les 30% restants. Il n'a pas été nécessaire de recourir à l'enfouissement technique.



> DÉCOUVREZ LA VIDÉO DES 3 CENTRES :





Gestion des pollutions diffuses en hydrocarbures

Des centaines de prélèvements dans les jardins

Les eaux déchaînées ont bien souvent tout emporté sur leur passage, y compris des véhicules au réservoir bien plein et de nombreuses citernes à mazout. Ces carburants se sont ainsi déversés dans la nature, laissant craindre le pire aux victimes des inondations quant à une éventuelle pollution de leurs terrains en hydrocarbures. Afin de leur venir en aide mais aussi pour s'assurer que nous n'étions pas face à une catastrophe écologique, la Région wallonne a mandaté la SPAQUE pour la réalisation de prélèvements sur les terrains non bâtis où une éventuelle pollution en hydrocarbures était suspectée.

Très vite, un formulaire de demande a été mis en ligne sur le site internet de la SPAQUE. Celui-ci permettait tant aux particuliers qu'aux communes de demander l'intervention gratuite de la SPAQUE. Deux conditions : que l'origine de la pollution ne soit pas connue, et que l'intervention ne soit pas prise en charge par une assurance.

Dès la mise en ligne du formulaire, des centaines de demandes ont été introduites. Les premiers prélèvements, sous-traités à plusieurs bureaux d'étude via marché public, ont débuté en septembre. La date limite de demande d'intervention a été fixée au 31 mai 2022. Les premières analyses, rassurantes, ont démontré que sur l'ensemble des terrains prélevés, seuls 10% présentaient une contamination en hydrocarbures.

Les premiers assainissements, également pris en charge par la SPAQUE, sont attendus pour le mois d'avril 2022.

> DÉCOUVREZ LA VIDÉO DES ASSAINISSEMENTS :



L'œil de l'expert



Jean-Louis LOWARD
Développement des activités et BDES

Au lendemain des inondations, les contacts entre la SPAQUE et les personnes sinistrées ont été nombreux. Des visites ont même été organisées. Quel était le but de ces visites ?

La visite des sites supposés atteints par des hydrocarbures avait plusieurs objectifs distincts :

- Rassurer les bénéficiaires de la prise en charge de leur problématique et leur apporter tout le soutien nécessaire pour l'analyse du sol et une éventuelle décontamination ;
- Identifier et délimiter avec exactitude les superficies potentiellement polluées. Il faut savoir qu'une part importante des bénéficiaires ne disposaient plus des informations cadastrales, leurs documents ayant été détruits lors de ces inondations ;
- Tenter d'identifier les différentes sources de pollution ayant pu générer une pollution du terrain ;
- Etablir un contact humain avec toutes ces personnes parfois totalement désœuvrées et laissées sans réponses notamment par les compagnies d'assurances.

Quel fût le retour de ces personnes suites aux visites ? Quelle était leur perception de la SPAQUE ?

Les personnes contactées et pour lesquelles nous avons assuré le suivi des dossiers ont été très agréablement surprise du service apporté, la grande majorité de celles-ci nous remerciant notamment de nos démarches proactives en matière de suivi de leur dossier. Leur expression de satisfaction concernait plus particulièrement le fait de se sentir aidées et surtout pas abandonnées.

Quel ressenti a-t-on après ce type de visite parfois psychologiquement éprouvante ?

Il est très difficile pour des êtres sensibles que nous sommes d'être confrontés au malheur d'autrui. La situation matérielle et psychologique de la majorité de nos contacts est catastrophique. Le constat du désœuvrement de certaines personnes et familles est très difficile à vivre. Il a parfois été très difficile d'entendre le témoignage de certaines personnes ayant tout perdu et parfois ayant frôlé la mort de peu.

Néanmoins il faut noter que la résilience de ces personnes et le courage dont elles font preuve sont remarquables.

Leurs messages de reconnaissance et de satisfaction à notre égard a permis de nous donner l'énergie nécessaire afin de réaliser cette mission essentielle et humainement indispensable.



L'œil de l'expert



Virginie LANSIVAL
Responsable du service Etudes, travaux
et valorisation des sites

Les inondations ont demandé une réorganisation de nombreux services au sein de la SPAQUE. Comment le service Etudes et travaux, directement concerné, s'est-il organisé pour y faire face ?

Chaque membre de l'équipe s'est vu attribuer une région géographique dont il avait la responsabilité. Ce n'est pas moins de 10 personnes du service Etudes et Travaux qui ont œuvré à la prise en charge des demandes d'intervention des sinistrés. Mais il s'agissait d'un travail d'équipe au sein de SPAQUE et nous avons également pu compter sur les autres services pour réaliser certaines visites quand la charge de travail était trop importante. La centralisation des informations, le monitoring transversal des interventions et la mise en place de procédures rigoureuses nous ont permis de répondre rapidement à chaque demande.

Cette charge de travail supplémentaire a-t-elle eu un impact sur les chantiers « habituels » en cours ?

L'impact a été limité car les équipes ont travaillé sans relâche et n'ont pas compté leurs heures pour répondre aux sollicitations des sinistrés et, malgré tout, continuer en parallèle le travail journalier.

La SPAQUE est plutôt rôdée aux situations d'urgence. En quoi celle-ci était-elle différente ?

La gestion des situations d'urgence communément rencontrées fait appel à nos compétences techniques et notre rapidité d'intervention. Ici, nous avons été directement au contact de sinistrés désemparés et avons dû apporter bien plus que notre expertise : l'écoute et l'empathie ont eu une place particulièrement importante dans notre action.



Une mission plus discrète mais non moins essentielle : la gestion des surcoûts

À côté des actions visibles, parfois « spectaculaires » telles que la gestion des déchets, la SPAQUE prend également en charge les surcoûts générés auprès des communes par les inondations. Celles-ci sont nombreuses à avoir dû faire face, dans l'urgence, à des dépenses imprévues mais surtout colossales : location de conteneurs et de machines, prestation d'heures supplémentaires par le personnel communal, transport exceptionnel, etc. Grâce à une enveloppe de 15 millions d'euros débloquée par le Gouvernement wallon, ces factures ont pu être renvoyées à la SPAQUE pour éviter que ces surcoûts n'impactent les ménages et faire l'objet d'un remboursement. La date limite de renvoi a été fixée au 30 juin 2022.

2022 : évacuation des terres charriées, matériaux d'atterrissement et déchets issus des rivières

Une fois les premiers déchets évacués, la SPAQUE entreprendra, à partir du printemps

2022, deux dernières missions d'ampleur : la prise en charge des terres charriées et matériaux d'atterrissement, ainsi que l'évacuation des déchets issus du nettoyage des cours d'eau.

Au lendemain des inondations, les communes ont raclé d'abondantes quantités d'eau et les ont stockées en divers lieux. Mélange de boues, gravats, déchets de toutes sortes et branchages, ces terres charriées représentent un volume estimé à 85.000 m³, ou 150.000 tonnes. Elles seront évacuées par la SPAQUE vers une plateforme de regroupement située sur la A601 afin d'y être criblées pour séparer les divers matériaux qu'elles contiennent. Les déchets et gravats seront ensuite envoyés vers des filières de valorisation. Les boues seront quant à elles analysées afin de mettre en évidence la présence de pollution, puis, le cas échéant, traitées en centre de traitement avant d'être valorisées.

Parallèlement, la SPAQUE prendra en charge l'évacuation des déchets issus du nettoyage des cours d'eau réalisé par les équipes du Service public de Wallonie. Là aussi, la quantité de déchets et de matériaux d'atterrissement est estimée à 150.000 tonnes. Ceux-ci ne feront toutefois pas l'objet de criblage, ils seront directement envoyés en centre de tri.

Thierry Namèche
Responsable du Centre
d'expertises techniques

L'œil de l'expert



Un tel chantier, la gestion d'un tel tonnage de déchets, pour la SPAQUE, c'était du jamais vu :

Comment s'organise-t-on face à un tel défi ?

Dans le passé, la SPAQUE a déjà été confrontée à plusieurs reprises à des urgences environnementales mais jamais d'une ampleur comparable à celle représentée par la gestion des déchets liés aux inondations de juillet 2021.

De par le volume de déchets à prendre en charge, l'étendue géographique des zones concernées et les montants budgétaires en jeu, ce dossier a dépassé de très loin tous les cas concrets que nous avons eu à gérer précédemment.

Heureusement, la SPAQUE s'était dotée, début 2021, d'un guide de gestion de crise, lui-même accompagné d'une procédure d'intervention d'urgence, définissant des lignes directrices à respecter pour être efficace dans de telles situations.

Dès les premiers jours suite au mandat confié à la SPAQUE par le Gouvernement wallon, une structure interne, appelée « task force inondation », a été mise en place, rassemblant toutes les compétences nécessaires en termes juridiques, techniques, mais aussi le « relationnel » avec les pouvoirs locaux, la communication, la comptabilité et autres.

L'œil de l'expert



Cette « task force », qui au départ a eu son existence propre, se réunissait plusieurs fois par semaine pour organiser les chantiers sur le terrain, décider des procédures de marchés publics à lancer, organiser la communication avec les communes sinistrées et la Région, faire le point sur les montants engagés et dépensés, voire répondre à des questions plus particulières qui n'ont pas manqué tant les pouvoirs locaux devaient faire face à des difficultés jamais rencontrées auparavant.

Grâce à cette organisation interne, la SPAQUE a pu faire preuve d'une extrême réactivité pour assurer la prise en charge des déchets récoltés sur le terrain par les communes.

Cette « task force » a par la suite été intégrée dans le Comité de direction de la SPAQUE et continue de se réunir toutes les semaines, plus de 9 mois après les événements de juillet 2021.

Quelles ont été les principales difficultés rencontrées ?

C'est bien connu : les crises ne tombent jamais au bon moment. Ici, en l'occurrence, il a fallu faire face à cette situation d'une ampleur sans pareille et répondre présent à l'appel du Gouvernement, en plein mois d'août, alors que nous étions à effectif réduit. Ce sont donc de longues journées de travail qui nous ont attendu dans les premiers jours et les premières semaines de prise en charge.

La marque de confiance qui nous était faite en nous confiant cette mission et notre volonté en tant qu'organisme à vocation publique de contribuer à résoudre, dans notre domaine de compétences, cette situation catastrophique pour notre région ont été de précieux moteurs à cette période.

Où ont été acheminés ces déchets ?

Les déchets ont été acheminés vers 3 dépôts principaux :

- Dans les tous premiers jours, c'est le dépôt du Wérlhet qui a reçu les premiers déchets déblayés au niveau des communes sinistrées.
- Ensuite, les déchets ont été dirigés vers la A601, une ancienne bretelle autoroutière désaffectée, située au nord de Liège ;
- Enfin, certaines communes ont continué d'acheminer leurs déchets vers un troisième dépôt, situé sur le terrain de l'entreprise Loiseau à Engis.

De ces 3 dépôts, c'est certainement celui de la A601 qui reste le plus emblématique de cette situation de crise ; les 80.000 T de déchets rassemblés sur près de 8 km de longueur ayant fait le tour des médias nationaux et internationaux, et surtout reflétant de manière criante la violence des destructions auxquelles a dû faire face la Région wallonne.

Comment s'assurer que les déchets ont bien été valorisés ?

Dès les premières semaines de l'intervention de la SPAQUE, trois marchés publics ont été organisés pour assurer la prise en charge, c'est-à-dire l'évacuation et le traitement en centres agréés, de tous les déchets collectés au niveau de ces 3 dépôts.

Dans le cadre de l'exécution de ces marchés, une pesée ou un jaugeage systématique de tous les camions ou péniches évacuant les déchets a été organisé tant en sortie de dépôts qu'en entrée de centres de traitement, pour assurer une traçabilité complète des flux évacués.

Ensuite, tant au niveau des opérations de tri que de traitement, les entreprises en charge de ces opérations ont été tenues de nous faire parvenir, au fur et à mesure des opérations, des certificats de prise en charge et de traitement, sur base desquels les factures correspondantes étaient libérées.

Plusieurs contrôles au droit des installations de tri pour veiller au bon déroulement des opérations ont également été menés par la SPAQUE.



L'œil de l'expert



À cette opération sont venues se greffer 2 missions supplémentaires : l'évacuation des terres charriées et l'évacuation des déchets issus des rivières. En quoi ces missions seront-elles différentes des premières évacuations de déchets ?

Ces deux missions complémentaires sont en effet différentes de la gestion des déchets regroupés au droit des 3 dépôts principaux.

Les terres charriées et les déchets issus du nettoyage des cours d'eau sont tout d'abord répartis sur un plus grand nombre de sites, souvent implantés le long des rivières ayant débordé ; la vallée de la Vesdre étant clairement la plus impactée.

Une vingtaine de dépôts d'ampleur variable ont ainsi été recensés ; le rôle de la SPAQUE consistant à évacuer les déchets, remettre les lieux en état une fois que les opérations de nettoyage seront terminées et s'assurer que le stockage temporaire des terres ou des déchets n'est pas à l'origine d'une contamination des sols restant en place.

La multiplication des dépôts à gérer représente ici un travail supplémentaire en termes de logistique et de contact avec les communes concernées.

La problématique principale reste toutefois au niveau de la gestion des terres charriées. Ces matériaux constitués d'un mélange de terres et de déchets ne peuvent, à des coûts raisonnables, être évacués en direct vers des installations de traitement. Une opération de pré-tri et de criblage est ici nécessaire ; ce qui nécessite la création d'une plateforme de regroupement temporaire.





Partie 3 Les activités 2021

Usine à gaz de Châtelet

Les travaux de dépollution entamé en 2020 se sont poursuivis sur ce site de 1,9 ha. Ils permettront à la Ville de Châtelet d'y développer une zone de résidences services, d'habitat, de parc et de parking.



Plan de relance: la Wallonie prend en charge ses anciennes décharges

Si la SPAQUE est aujourd'hui plus connue pour son travail d'assainissement et de valorisation d'anciennes friches industrielles polluées, ou pour ses interventions en urgence, elle a été créée avant tout pour la prise en charge de l'ancienne décharge de Mellery, en 1991, alors en plein scandale sanitaire et environnemental. Suite à cela, la SPAQUE a également pris en main la gestion d'autres anciennes décharges d'importance telles que celles d'Anton, des Isnes, d'Hensies, etc. Ensuite, de nouvelles missions sont venues s'ajouter, cette fois concernant les friches industrielles. Les décharges n'ont cependant pas été totalement mises de côté, leur évolution et leur stabilité faisant l'objet de contrôles stricts et réguliers au sein de la SPAQUE. En effet, près de 35 décharges font l'objet d'un suivi analytique. Un rapport est d'ailleurs transmis au Gouvernement wallon chaque année.

Parmi cette « liste » de décharges, un classement (sur base d'éléments scientifiques rigoureux) a été établi afin de désigner les décharges les plus problématiques et donc prioritaires pour une réhabilitation.

Une enveloppe de 16,25 millions d'euros a ainsi été prévue par le Gouvernement wallon, dans le cadre du Plan de Relance, pour les années budgétaires 2022-2024 afin de permettre à la SPAQUE de procéder à la gestion et à la remise en état des sept décharges suivantes : Ormont (Tournai), Basse Wavre (Wavre), Limoy (Namur), Chêne à l'Image (Châtelet), Le Marais (Boussu), la Crayère des Fonds de Morvau (Binche) et la Carrière du Radar (Flobecq). Une priorisation en fonction du degré d'urgence d'intervention a également été établie entre celles-ci.

La remise en état de ces décharges consistera notamment au drainage et au traitement du biogaz (pour éviter tout risque d'explosion), au pompage et traitement des eaux souterraines, et à la mise en place d'un dispositif d'étanchéification (géotextile avertisseur) pour éviter les risques de pollution des sols et nappes phréatiques.

À noter qu'avant toute intervention, la SPAQUE réalisera une étude géophysique afin de caractériser le massif de déchets et de mettre en évidence la présence de matériaux valorisables (pour rappel, la SPAQUE est le chef de file du projet européen RAWFILL qui vise à développer une logique d'économie circulaire autour des matériaux présents dans les décharges – ou « landfill mining »). A cela s'ajoutera également une réutilisation du site pour un nouvel usage lorsque c'est possible (énergie renouvelable, biodiversité, espace récréatif, etc...).

L'œil de l'expert



Philippe Dargent
Directeur des Opérations a.i.

La prise en charge de 7 décharges problématiques de Wallonie est un vrai travail d'équipe. Comment les services de la SPAQUE se coordonnent-ils dans cette mission ?

Sur base des rapports réalisés en interne par notre service de Surveillance environnementale, une proposition a été adressée à Madame la Ministre wallonne de l'Environnement Céline Tellier. Cette proposition a été retenue et a donné lieu à une décision du Gouvernement wallon octroyant à la SPAQUE un budget de 16,25 millions d'euros pour la réhabilitation de 7 décharges prioritaires. Nous avons alors mis en place une « task force » en interne pour que les différents services concernés au sein de la SPAQUE travaillent ensemble et élaborent un plan de gestion. Cette « task force » va perdurer dans le temps. Mais cette mission demande également une excellente coordination avec les acteurs externes tels que les communes, la DNF (étude d'incidence, biodiversité,...), etc..



7 décharges seront prises en charge. Combien de temps faudra-t-il à la SPAQUE pour achever leur assainissement ?

Les travaux en tant que tels débuteront en 2023 et sont prévus jusqu'en 2026.

Le Gouvernement wallon a confié cette mission à la SPAQUE exclusivement. Quel est notre plus grand atout dans ce nouveau défi ?

La SPAQUE a, depuis 30 ans, prouvé qu'elle savait gérer ce type de problématique. En effet, nous gérons plusieurs dizaines de décharges au quotidien. Et près de 900 sont connues à l'inventaire de SPAQUE. Notre atout, et nous l'avons également démontré lors de notre intervention suite aux inondations, c'est que nous sommes aussi un personnel de terrain, nous agissons, nous trouvons une solution dans les règles, les délais et le budget. Par son expérience, son expertise et sa réactivité, la SPAQUE se voit ainsi confirmée comme étant le bras armé régional en matière d'assainissement des sols.

Valorisation du site LBP à Chênée : un partenariat renforcé avec la Ville de Liège

Il y a plusieurs années débutait les travaux de réhabilitation du site LBP (ex-Cuivre et Zinc) à Chênée, sur le territoire de la Ville de Liège. Depuis lors, la SPAQUE et la Ville de Liège collaborent ensemble sur l'étude urbanistique de ce site de 7,5 hectares afin de d'optimiser sa valorisation.

En 2021, cette collaboration a pris un nouveau tournant puisque la SPAQUE et la Ville de Liège ont introduit ensemble une demande de modification du plan de secteur pour développer en lieu et place d'une zone industrielle, un projet de zone d'activité économique mais aussi de parc et de logements plus en phase avec l'environnement urbain du site.



À cela est venue s'ajouter la décision d'introduire ensemble plusieurs nouvelles « fiches projet » à la prochaine programmation FEDER 2021-2027 pour réaliser des aménagements supplémentaires sur le site. De nouveaux partenaires viendront également se greffer au projet qui ambitionne la création d'une passerelle au-dessus de la Vesdre (Ville de Liège), un pôle d'échange bus-train avec la gare de Chênée toute proche (OTW-Opérateur de transport de Wallonie), la construction d'un nouveau boulevard (SPW-Service public de Wallonie), l'assainissement de nouvelles zones pour l'aménagement de zones vertes en bord de Vesdre pour tenir compte des inondations importantes qu'a connu ce quartier en juillet 2021 et de futurs logements (SPAQUE). D'autres projets sont également à l'étude du côté de la SPI-Agence de développement pour la province de Liège.

À noter qu'à ce partenariat sur ce site viendront s'ajouter d'autres projets puisque la Ville de Liège a d'ores et déjà confié à la SPAQUE de nouvelles études sur le territoire de la ville.



Interview



Maggy YERNA

Échevine en charge de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Développement économique et territorial, de la Régie foncière et de la Politique du Personnel communal à Liège

Pour la Ville de Liège, quel(s) est(sont) l'(les) intérêt(s) de développer toute une série de projets sur une ancienne friche industrielle ?

Les friches industrielles méritent chacune une attention et plus particulièrement lorsqu'elles sont situées dans le périmètre de l'agglomération dense, là où la vie urbaine est la plus intense et où de nouveaux besoins sont à satisfaire. Chacune a un avenir, mais à déterminer.

La friche industrielle LBP à Chênée est pour la Ville de Liège un projet emblématique en termes d'obligation d'assainissement et de potentiel urbain. D'une part, le projet développé par la Ville et la SPAQUE permettra de redynamiser un site en le rendant poreux, relié. D'autre part, il permettra d'accueillir en vallée des fonctions destinées, ensemble, à renforcer la qualité urbaine de la polarité de Chênée : de l'habitat, des activités économiques, un parc... Le site a aussi cette particularité d'être un levier d'action particulièrement stratégique en terme de mobilités alternatives à la voiture : marche, ravel, train et bus.



Quelles étaient vos attentes quant à votre collaboration avec la SPAQUE ? Celles-ci ont-elles été rencontrées ?

La collaboration était principalement basée sur une volonté de donner une dimension territoriale et urbanistique au projet d'assainissement à mener par la SPAQUE. Travailler ensemble sur l'élaboration d'un schéma d'intentions puis d'un master-plan nous a permis d'allier les besoins et souhaits de la Ville en matière de mixité de fonctions avec les contraintes liées aux pollutions du site et aux financements FEDER à destination économique. Le partenariat avec la SPAQUE a été un succès. Il nous a aussi permis de mieux maîtriser les enjeux en termes d'assainissement, sujet important et très spécifique qui nous touche particulièrement en vallée liégeoise.

Envisagez-vous d'autres collaborations avec la SPAQUE ailleurs à Liège ?

Beaucoup de projets sont en cours de concrétisation à Liège, dont certains auxquels la SPAQUE apporte déjà son concours. D'autres se réfléchissent, notamment par l'entremise de l'élaboration en cours de notre futur schéma de développement communal. Nul doute que d'autres collaborations vont se mettre en place dans les toutes prochaines années, et probablement aussi à travers des formules similaires à la collaboration expérimentée sur le site LBP.

Trois missions et une collaboration d'un an avec la Direction des Eaux souterraines du Service public de Wallonie

2021, c'est aussi la signature d'une convention d'un an avec la Direction des Eaux souterraines (DESo) du Service public de Wallonie (SPW). Celle-ci nous a confié trois missions simultanées à mener sur douze mois. Ces missions consistent à leur fournir un appui technique sur des dossiers relatifs à des pollutions complexes ou de grande ampleur dans des masses d'eau souterraine en Wallonie.

La première mission consiste à réaliser des prélèvements d'eau souterraine dans la nappe alluviale de la Meuse sur trois zones (Wandre, Bressoux et Seraing) de façon à évaluer l'extension de la pollution en ammonium (et sulfates) autour de points de contrôle du SPW, et d'essayer de déterminer si son origine pourrait être naturelle. Cette mission inclut aussi le forage de nouveaux piézomètres à Wandre. Les forages et prélèvements ont débuté en 2021 et se prolongeront en 2022.

La deuxième mission consiste à organiser une vaste campagne d'échantillonnage à l'échelle du zoning de Tertre pour évaluer l'état qualitatif de la nappe des sables mais surtout des craies au droit et en aval du zoning. Cette mission inclut aussi le forage de nouveaux piézomètres à Hensies et Saint-Ghislain pour compléter le réseau de contrôle du SPW. Les prélèvements et forages seront réalisés en 2022.

La troisième mission consiste à délimiter l'extension de la pollution en métaux dans la nappe des calcaires au voisinage de l'usine Flaurea Chemicals (ex-Floridienne) à Ath. Une enquête de voisinage et le forage de nouveaux piézomètres à des endroits clés seront réalisés en 2022.



Interview



Vincent LEBRUN
Attaché Qualifié au Service public de Wallonie
« agriculture ressources naturelles environnement »,
Direction des eaux souterraines

Pourquoi avoir choisi la SPAQUE comme partenaire dans ces missions relatives aux eaux souterraines ?

La Direction des Eaux souterraines n'a pas ou plus, en interne, les ressources humaines et matérielles suffisantes pour mener à bien par elle-même les contrôles d'enquête nécessaires lorsque des pollutions de grande ampleur sont détectées dans les eaux souterraines et qu'aucun responsable n'est clairement et univoquement connu pour lui imputer ces travaux. Elle a donc cherché un partenaire public ou privé pour l'aider dans cette tâche.

La SPAQUE a déjà démontré, dans de nombreux dossiers dont elle a eu la charge, sa capacité à mobiliser une équipe d'ingénieurs et de techniciens capables de mener ce type de mission. Elle peut profiter de son expérience et de ses accords-cadres avec des entreprises de forages et des laboratoires pour assurer la réalisation des prélèvements et des analyses avec le niveau de qualité requis et dans un délai court. Par ailleurs, la SPAQUE pourrait être, dans certains cas, désignée ensuite par le Gouvernement pour réaliser les travaux de dépollution ou de sécurisation si aucun responsable solvable n'a pu être identifié entretemps.

Ce positionnement stratégique optimal de la SPAQUE, les collaborations fructueuses que la Direction des eaux souterraines a déjà eues avec elle par le passé et l'avantage que constitue la possibilité de travailler sur un mode "in house", sont les raisons les plus objectives qui ont motivé la Direction à signer une convention dédiée à cette mission de service public.

De manière plus pragmatique et subjective, j'entretenais personnellement de bonnes relations avec les membres du service de la Gestion des eaux souterraines de la SPAQUE avec qui j'ai discuté du projet de manière informelle en amont de la signature et qui m'ont convaincu de leur intérêt sur ce dossier. Connaître le chef de projet à qui serait confiée la mission et savoir à quel point il était

compétent et motivé, a probablement contribué à me convaincre que la collaboration serait fructueuse. Cela m'a aidé à défendre auprès de ma hiérarchie l'idée que ce choix était le bon pour la Direction des eaux souterraines.

Êtes-vous satisfait de cette collaboration ?

Les travaux ont débuté sur les chapeaux de roue dès le premier mois de la convention en décembre dernier. Depuis lors, la SPAQUE mène de front trois contrôles d'enquête à Ath, Tertre et en région Liégeoise avec de gros enjeux politiques pour deux d'entre eux et administratif pour le troisième. La plupart des travaux de terrains sont réalisés ou en passe de l'être, ce qui augure d'une fin de projet dans les temps pour les trois contrôles. On peut déjà augurer que des compléments seront nécessaires pour approfondir les évaluations des risques notamment mais nous espérons aussi pouvoir apporter des réponses définitives à certaines questions en suspens depuis de nombreuses années. Dire que je suis satisfait de la collaboration est donc bien trop faible comme expression. Je suis enchanté du travail que nous réalisons en commun, et même impressionné par l'efficacité de la SPAQUE et par l'excellence du travail du gestionnaire.

D'autres collaborations SPW/SPAQUE pourraient-elles être envisagées dans le futur ?

Notre convention devrait être reconduite donc oui, nous désirons poursuivre l'aventure en complétant les enquêtes réalisées cette année et en menant d'autres contrôles. Ces derniers, qui ont une importance toute aussi cruciale pour la Région, seront bien entendu intégrés dans le projet de nouvelle convention mais il est encore un peu tôt pour en révéler la nature. Nul doute que le rapport d'activité de l'année prochaine pourra en toucher un mot plus explicite.

De nouveaux outils en interne

La recherche et l'innovation ont toujours occupé une place importante au sein de la SPAQUE. Chaque année, de nouveaux projets ambitieux sont menés, de nouveaux outils sont développés tant pour une utilisation interne que pour un partage à l'extérieur de l'entreprise.

Gestion de l'outil S-RISK et nouvelles missions

En 2021, le Service des Evaluations des risques sanitaires et environnementaux de la SPAQUE a repris la gestion de la plateforme d'évaluation des risques pour la santé humaine S-RISK. Cette plateforme en ligne, développée par le VITO (organisme de recherche flamand indépendant dans le domaine des technologies propres et du développement durable), est utilisée depuis

2017 en Wallonie comme outil méthodologique de référence dans l'aide à la décision en matière de gestion de sols pollués, permettant in fine de déterminer les volumes de terres à assainir. Il est actuellement utilisé par 76 bureaux d'études actifs en Belgique.

En raison de l'abandon de S-RISK par le VITO au 1er janvier 2023, les 4 propriétaires de S-RISK (le SPW-ARNE, l'OVAM, Bruxelles-Environnement et le Ministère de l'environnement du Grand-Duché de Luxembourg) ont décidé de confier cette mission à la SPAQUE. Tout au long de l'année 2021, la SPAQUE a élaboré, avec l'aide d'un bureau d'avocats, un contrat de coopération, signé par toutes les parties prenantes le 24 décembre 2021. Cette action a également été appuyée par la ministre wallonne de l'Environnement.

Marie Jailler

Expert Senior, Service des évaluations des risques sanitaires et environnementaux

L'œil de l'expert



Quelles sont les missions confiées à la SPAQUE dans le cadre de la gestion de S-RISK ?

Les missions confiées à la SPAQUE sont reprises dans le contrat de coopération. Elles concernent l'hébergement de S-RISK sur un serveur, le helpdesk pour les utilisateurs, la maintenance informatique, le développement informatique ainsi que la gestion administrative des licences avec les utilisateurs.

Comment s'est-on organisé au sein de la SPAQUE pour remplir ces nouvelles missions ?

Pour mener à bien ces missions, deux nouvelles personnes rejoindront la SPAQUE en 2022 : l'une pour la partie programmation scientifique, et l'autre pour la partie développement informatique. L'année 2022 sera consacrée au transfert de l'outil

du VITO vers la SPAQUE d'une part, et au démarrage de la re-programmation scientifique des équations d'autre part, l'objectif étant que S-RISK soit accessible aux utilisateurs depuis le serveur de la SPAQUE dès le 1er janvier 2023.

En quoi S-RISK constitue-t-il un atout pour SPAQUE ?

Héberger l'outil S-RISK constitue un atout majeur pour la SPAQUE : il lui permet d'être au cœur de l'évolution de l'évaluation des risques, de s'assurer que cet outil restera de qualité et pérenne. En effet, cette implication dans S-RISK nous permet également de participer activement au développement scientifique qui sera décidé par les propriétaires, aux côtés d'autres partenaires. Cette mission confirme la SPAQUE dans son rôle de Pôle d'expertise dans ce domaine.

De nombreux développements au sein du service Géomatique

En 2021, le service Géomatique a mis en place de nombreux outils facilitant chaque jour le quotidien de leurs collègues.

Développements liés aux inondations

Malgré l'urgence de ce dossier, l'organisation des informations liées aux inondations a été directement efficiente. En effet, les outils centralisés internes (GED, Walsols, Géoportail) ont été utilisés dès le début de la sollicitation de la SPAQUE pour stocker les données techniques, environnementales et cartographiques. Cette gestion a permis de regrouper toutes les informations d'une demande d'un particulier liée à une suspicion de pollution en hydrocarbures, de la demande par courrier proprement dite jusqu'à sa clôture lors d'une éventuelle intervention via un assainissement. Deux avantages évidents s'en dégagent :

- à l'échelle micro, chaque demande a ainsi été tracée et les informations figurant dans les bases de données SPAQUE sont à jour ;

- à l'échelle macro, des reportings globaux de l'intervention de la SPAQUE peuvent être consultés au jour le jour. Ceux-ci prennent la forme de tableaux, d'indicateurs voire d'une cartographie des interventions à l'échelle régionale. Ces reportings sont d'une grande aide en interne mais aussi pour la communication vers le Conseil d'administration de la SPAQUE ou la Région wallonne.

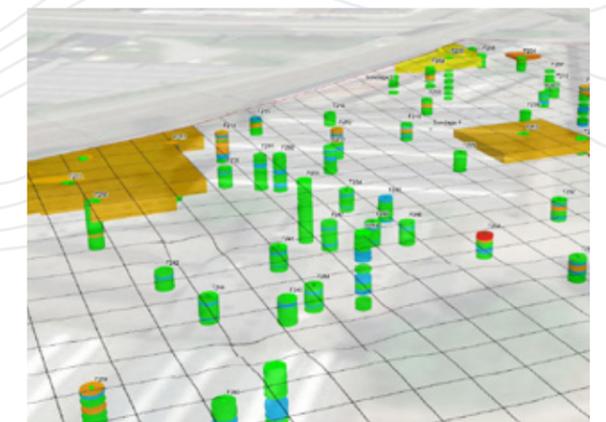
Ces développements ont également été utiles aux partenaires externes de la SPAQUE. Par exemple, une cartographie des parcelles liées à une demande a été remise à la Région wallonne et à l'ISSEP.

Géoportail des sites sidérurgiques liégeois

Dans le cadre de sa collaboration avec la SOGEP, la SPAQUE fournit une expertise sur le dossier des sites sidérurgiques liégeois d'Arcelor Mittal. La visualisation des données cartographiques variées dans ce dossier était primordiale pour bien comprendre les enjeux des différents sites. Pour cela, les outils et compétences cartographiques ont été utilisés afin de créer un Géoportail dédié à ce dossier. Les données juridiques, immobilières, historiques et techniques étaient variées et la superposition de celles-ci a permis de mettre en lumière les différentes problématiques de ces sites.

Modélisation de la pollution et exploitation des données en 3D

Courant 2021, deux sites ont été modélisés et cartographiés en 3D afin de délimiter la pollution des sols. Cette nouvelle méthode de délimitation a été possible grâce à l'effort de centralisation des informations liées aux investigations dans un outil interne, Walsols. Le but de ce projet est d'utiliser les technologies les plus récentes afin d'augmenter l'expertise de la SPAQUE dans ce domaine, mais également de créer un outil innovant d'interprétation des résultats d'analyses. Le gain de temps lié à l'automatisation des résultats permet de se concentrer sur l'analyse via l'expertise des gestionnaires. La centralisation des informations de suivi des chantiers et l'exploitation des données lors de l'évaluation finale d'un site seront les prochains enjeux de la société.





La centrale d'achats de la SPAQUE : déjà un an

En 2020, et pour répondre notamment à la mission d'accompagnement de partenaires publics concernés par la gestion de sols pollués confiée par le Gouvernement wallon, une centrale d'achats était créée au sein de la SPAQUE.

Cette centrale a, au fil des mois, pris de l'importance. Ainsi, une plateforme réservée aux adhérents à la centrale a été mise en ligne. Elle reprend tous les marchés disponibles. Un formulaire permettant d'enregistrer une ou plusieurs demandes a également été développé.

Le nombre d'adhérents a continué d'augmenter, la centrale totalisant en 2021 un nombre de 54 adhérents. Cinq marchés ont été mis à leur disposition en cours d'année :

- un marché pour la réalisation de forages et d'excavations ;
- un marché pour la prise en charge de terres excavées ;
- un accord-cadre pour la réalisation d'études de sol, le suivi de travaux d'assainissement et l'établissement de rapports de qualité des terres par des experts agréés en gestion des sols pollués ;
- un accord-cadre pour la réalisation de forages et l'équipement de piézomètres ;
- un accord-cadre pour la réalisation d'analyses d'échantillons de sols, d'eau, de boues et d'amiante ainsi que pour la réalisation de prélèvements d'échantillons d'eau.

Au total, 14 demandes ont été reçues en 2021 et autant de devis ont été fournis. Les adhérents ont passé commande pour 8 prestations (les 6 autres demandes feront l'objet de commandes en 2022).



Interview



Bernard WIAUX
Conseiller en environnement
à la Ville de La Louvière.

Pourquoi la Ville de La Louvière a-t-elle choisi d'adhérer à la centrale d'achats de la SPAQUE ?

À La Louvière, nous travaillons régulièrement avec la SPAQUE car nous avons de nombreux projets mais sommes souvent confrontés à des problématiques de terres polluées. Quand nous avons appris l'existence de la centrale d'achats, nous nous sommes interrogés sur sa pertinence avec la cellule des marchés publics de la Ville et il apparaissait très intéressant de faire appel à cette centrale, notamment dans un souci de gain de temps.

À quel(s) marché(s) avez-vous fait appel ?

Nous avons essentiellement fait appel au marché d'étude des sols : orientation, caractérisation, évaluation finale, etc.

Êtes-vous satisfait de vos échanges avec la SPAQUE dans le cadre de cette centrale d'achats ?

Dans ce cas présent, la SPAQUE joue principalement le rôle d'intermédiaire avec le prestataire, elle est notre relais. Ce rôle d'intermédiaire est tout à fait satisfaisant.

Quels sont les avantages pour une Ville comme La Louvière d'accéder aux marchés de cette centrale ?

J'y vois deux grands avantages. Tout d'abord, le fait d'avoir un tableau de prix fixes : cela permet de savoir où on va et d'éviter les mauvaises surprises. Et d'autre part, grâce à la centrale, on limite les recherches longues et fastidieuses : par exemple, le calcul des quantités présumées n'est plus à faire, elles sont données par le prestataire, ce qui fait gagner un temps considérable (même si un travail de vérification est tout de même nécessaire).

Selon vous, quel est l'atout principal de la SPAQUE dans le cadre de cette centrale d'achats ?

Nous avons beaucoup travaillé ensemble, depuis de nombreuses années, sur divers projets. La SPAQUE est connue pour son expertise, c'est un organisme qui a un savoir-faire, reconnu par la Région wallonne, en qui on peut avoir confiance.

La Recherche et développement a le vent en poupe

Les projets axés Recherche et développement vont bon train au sein de la SPAQUE. En 2021, les trois grands projets européens que sont RAWFILL, NWE-REGENERATIS et POSIDON se sont poursuivis tandis qu'un projet international, EiCLaR, a été lancé.

RAWFILL: formations et mise à disposition des outils

Pour le projet européen RAWFILL, lancé en 2017, l'heure est venue pour un passage de relais et un partage des connaissances. Financé par le programme Interreg Nord-Ouest Europe et la Wallonie, RAWFILL a pour objectif de favoriser le développement de projets viables de landfill mining (réhabilitation durable d'anciennes décharges en revalorisant les déchets de celles-ci) grâce au développement d'outils innovants permettant de réduire les coûts de caractérisation des décharges : une nouvelle structure d'inventaire (ELIF), une méthode innovante de caractérisation des décharges combinant méthodes géophysiques et échantillonnage orienté de la décharge (celle-ci permet de réduire les coûts et la durée de l'étude, et d'obtenir une cartographie détaillée du contenu des décharges) et un outil d'aide à la décision permettant de sélectionner et classer les décharges présentant un potentiel pour le landfill mining.

Fin 2020, le projet se voyait prolongé d'un an afin de permettre l'organisation de formations. Ainsi, dès février 2021, les RAWFILL training days étaient organisés tant en ligne (réunissant des personnes issues des quatre coins de l'Europe) que sur site pour des démonstrations grandeur nature.



En début d'année toujours, le Landfill miner guide a été mis en ligne gratuitement. Fruit du travail collaboratif entre les partenaires du projet, il a pour objectif d'expliquer les différentes étapes pour mener à bien un projet de landfill mining.

Enfin, l'e-learning tool a lui aussi été publié en ligne. Celui-ci offre la possibilité d'apprendre à utiliser les différents outils et méthodes qui ont été développés tout au long du projet.

Premiers tests pilotes pour NWE-REGENERATIS

Pour rappel, le projet européen NWE-REGENERATIS (ou « REGENERATIion et Rehabilitation de sites post-métallurgiques par la récupération de ressources »), lancé en 2020 dans le cadre du programme européen Interreg Europe du Nord-Ouest, concerne la récupération des matériaux et métaux sur les anciens sites sidérurgiques favorisant ainsi la diminution de leurs coûts de réhabilitation. Coordonné par la SPAQUE, le projet rassemble plusieurs partenaires issus de Belgique, de France, d'Allemagne et du Royaume-Uni.

Courant 2021, des tests géophysiques ont été menés sur le site Duferco à La Louvière. Ces tests alimenteront l'outil d'intelligence artificielle SMARTIX qui, à terme, permettra de déterminer le procédé de revalorisation des remblais industriels le plus approprié à la situation. Ce site a été choisi pour ses anciennes activités métallurgiques, engendrant la présence de remblais divers contenant notamment du fer, de l'acier et autres matériaux valorisables. L'Université de Liège a ainsi procédé à des tests géophysiques sismiques et électriques, permettant d'établir une vue 3D des propriétés physiques du sol et d'identifier les zones riches en métaux valorisables. D'autres étapes sont prévues en 2022

(prélèvements de sol, croisement des résultats avec ceux obtenus lors des tests géophysiques pour déterminer plus précisément la composition du sol, les volumes de matériaux présents et leur localisation).

La SPAQUE assure la coordination technique entre les partenaires impliqués et, grâce aux informations recueillies sur le site Duferco et aux autres sites pilotes, réalisera des business cases qui pourront être reproduits sur d'autres sites en Wallonie.

Ce projet de recherche s'inscrit dans le cadre du développement de l'expertise de SPAQUE pour de nouvelles techniques d'investigations et de valorisation des sous-sols de fonciers dégradés.

EiCLaR, un projet de recherche collaborative entre l'Europe et la Chine

Début 2021, la SPAQUE a rejoint EiCLaR, un projet de recherche collaborative entre l'Europe et la Chine, financé par le programme-cadre Horizon 2020. D'une durée de 4 ans et pour un budget de 6.736.278,75 euros, il rassemble 18 partenaires issus de Belgique, de France, du Royaume-Uni, d'Allemagne, de République Tchèque, de Suède, des Pays-Bas, de Finlande et de Chine.

Son objectif : développer des technologies innovantes de bioremédiation in situ. Celles-ci seront développées à l'échelle industrielle en vue de traiter efficacement et à un coût raisonnable une série de polluants tels que les solvants chlorés, les métaux lourds, les pesticides, etc.

Grâce aux recherches, des méthodes de dépollution à faible impact (comme par exemple, l'électro-nanobioremédiation, la bioaugmentation innovante, la dépollution bioélectrochimique, la phytoremédiation améliorée), habituellement réservées à des périmètres restreints, pourraient être élargies aux sites industriels et aux eaux souterraines contenant des mélanges de polluants complexes à concentrations élevées.

Les connaissances acquises dans le cadre du projet permettront à la SPAQUE de contribuer au développement de nouvelles techniques d'assainissement qu'elle pourra ensuite proposer à ses partenaires.



Chantiers 2021

Comme décrit dans les pages précédentes, les inondations du mois de juillet 2021 ont quelque peu chamboulé l'organisation interne de la SPAQUE et les plannings de chacun ont été bousculés. Le professionnalisme et le dévouement de chaque membre de l'entreprise a ainsi permis de gérer la situation d'urgence relative aux inondations tout en poursuivant les travaux de réhabilitation, les campagnes d'investigations et de prélèvements, les différentes études, etc.

Chantiers de réhabilitation : focus sur les sites FEDER

La grande majorité des sites gérés en 2021 par la SPAQUE est concernée par un financement FEDER. Ainsi, dès janvier, les travaux ont repris sur le site Grands Prés à Mons. Pour rappel, ceux-ci avaient dû être interrompus en 2020 suite à la découverte d'engins explosifs. La réhabilitation s'est achevée à la fin de l'année 2021. La Ville de Mons projette d'y développer un nouveau parc public.

À Charleroi, la SPAQUE a poursuivi la prise en charge des 800.000 tonnes de déblais issus des travaux de terrassement du projet Charleroi District Créatif. Pour rappel, la Ville y construit un nouveau Centre de Congrès et aménage une nouvelle place publique à l'arrière de l'hôtel de ville. La DGO1, quant à elle, construit une nouvelle bretelle autoroutière permettant de désenclaver la zone concernée par ces travaux. La réhabilitation du site Lumat s'est elle aussi poursuivie, avec une nouvelle étape d'assainissement des sols. De nouvelles activités économiques devraient y voir le jour une fois le site dépollué.



Du côté de La Louvière, les travaux d'assainissement entrepris en 2020 sur une partie des anciens Laminoirs de Longtain (dans le cadre du projet de contournement est de la Ville) se sont achevés. Ils se sont prolongés tout au long de l'année sur le site Garocentre Magnapark, où 40 hectares seront prochainement disponibles pour de l'activité économique.

Toujours dans le Hainaut, à Frameries cette fois, la SPAQUE a entamé la réhabilitation du site Probelldhom. La commune de Frameries souhaiterait développer sur cette zone de nouvelles activités économiques.

À Colfontaine, la SPAQUE a entamé la phase d'assainissement du site Les Vanneaux en début d'année et l'a terminée quelques mois plus tard. La commune y développera son nouveau centre administratif.

À Sambreville, sur le site des anciens Produits chimiques d'Auvelais, la SPAQUE a entamé des travaux de réhabilitation qui permettront la construction d'une halte fluviale et le développement d'une zone d'activité économique destinée aux PME et aux commerces.



Du côté de Liège, les interventions de la SPAQUE ont également été nombreuses. Les travaux du site Horloz (voisin du site Chimeuse, déjà assaini) ont été achevés. Une voirie, une zone d'activité économique mixte et une zone d'espaces verts y seront créées. À noter que des refuges pour les espèces protégées établies sur l'ancien terril ont également été construits par la SPAQUE. Une nouvelle phase d'assainissement a débuté en mai sur le site LBP, où la Ville envisage le développement d'une

nouvelle zone d'activité économique (ZAE), un parc ainsi que des logements. La réhabilitation du site Coronmeuse, en bord de Meuse, a elle aussi commencé. Elle permettra la construction d'un éco-quartier composé de bâtiments résidentiels surplombant parfois des rez-de-chaussée commerciaux ou des parkings souterrains et de nombreux espaces verts. De l'autre côté de la Meuse, citons enfin l'ancienne Cour aux marchandises SNCB de Bressoux, où les travaux d'assainissement se sont terminés. Le site accueillera notamment le futur centre de remisage du tram liégeois et les nouvelles halles des foires.

Enfin, la SPAQUE a entamé les travaux de réhabilitation du site Ateliers centraux à Seraing. Ceux-ci permettront la construction du futur Boulevard urbain.

Poursuite du Plan Marshall 2. Vert

À Charleroi, les travaux d'assainissement se sont prolongés sur le site AMS Sud. Ils permettront le développement de la zone d'activité économique Charleroi Porte Ouest.

À Châtelet, la SPAQUE a continué les opérations de dépollution sur le site Usine à gaz. Les travaux permettront à terme de développer une zone de résidence-services, d'habitat, de parc et de parking.

En province de Liège, à Grâce-Hollogne, les travaux de dépollution se sont poursuivis sur le site Vieille-Montagne. Même chose du côté de Seraing, où les travaux de rénovation d'une partie des bâtiments des Cristalleries du Val Saint-Lambert à Seraing ont suivi leur cours.



Nouvelles campagnes de prélèvements dans les sols et les eaux souterraines

Plusieurs campagnes d'investigations des sols et des eaux souterraines ont été menées par la SPAQUE en 2021. Deux campagnes d'investigations ont été réalisées sur le site AMS Nord, sur la zone où sera implanté le futur stade de Charleroi. Ces deux campagnes ont pour objectif de déterminer les polluants présents puis de délimiter leurs étendues et leurs volumes. D'autres campagnes ont été menées sur une dizaine de sites répartis en Wallonie, parmi ceux-ci la Station-service de Mazée, le site LBP à Liège, les Ateliers de la Biesme à Châtelet, Le Gibet à Manage, le Chantier naval de l'Union batelière de Thuin, etc.

Trois plans d'assainissement ont également été finalisés : le site Balteau à Liège, le site CCC à La Louvière et le site AMS Nord à Charleroi.



Une quatrième centrale photovoltaïque en projet

En 2021, la SPAQUE a également obtenu le permis pour la construction de sa quatrième centrale photovoltaïque. Celle-ci sera érigée sur le site assaini Carcoke à Saint-Ghislain. Ce projet constitue un premier pas dans la reconversion de ce site de 47,41 hectares qui abritait autrefois la plus grande cokerie de Belgique. Cette centrale de 4.000 kWc prendra place au nord du site, sur une zone de 4,4 hectares où un confinement étanche de 150.000 m³ de terres polluées a été réalisé.



Partie 4

Comptes et documents officiels

Ateliers centraux à Seraing

Les travaux d'assainissement des sols pollués ont débuté en 2021. Une fois ceux-ci terminés, le SPW pourra mettre en œuvre la construction du Boulevard urbain. Après quoi, les halles pourront continuer à faire l'objet d'une importante reconversion.

20 en chiffres 21

Investigations des sols



Évaluations des risques sanitaires et environnementaux :



Surveillance environnementale

CAMPAGNE DE PRINTEMPS



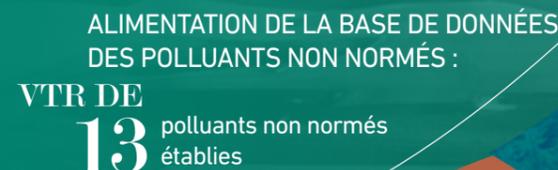
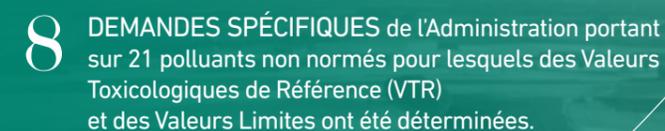
CAMPAGNE D'AUTOMNE



Assainissement de friches industrielles polluées



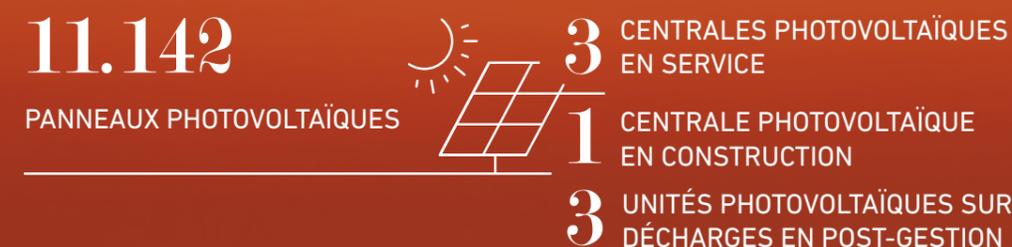
Analyse des polluants non normés :



Maintenance des sites :



Énergies renouvelables



PRODUCTION TOTALE





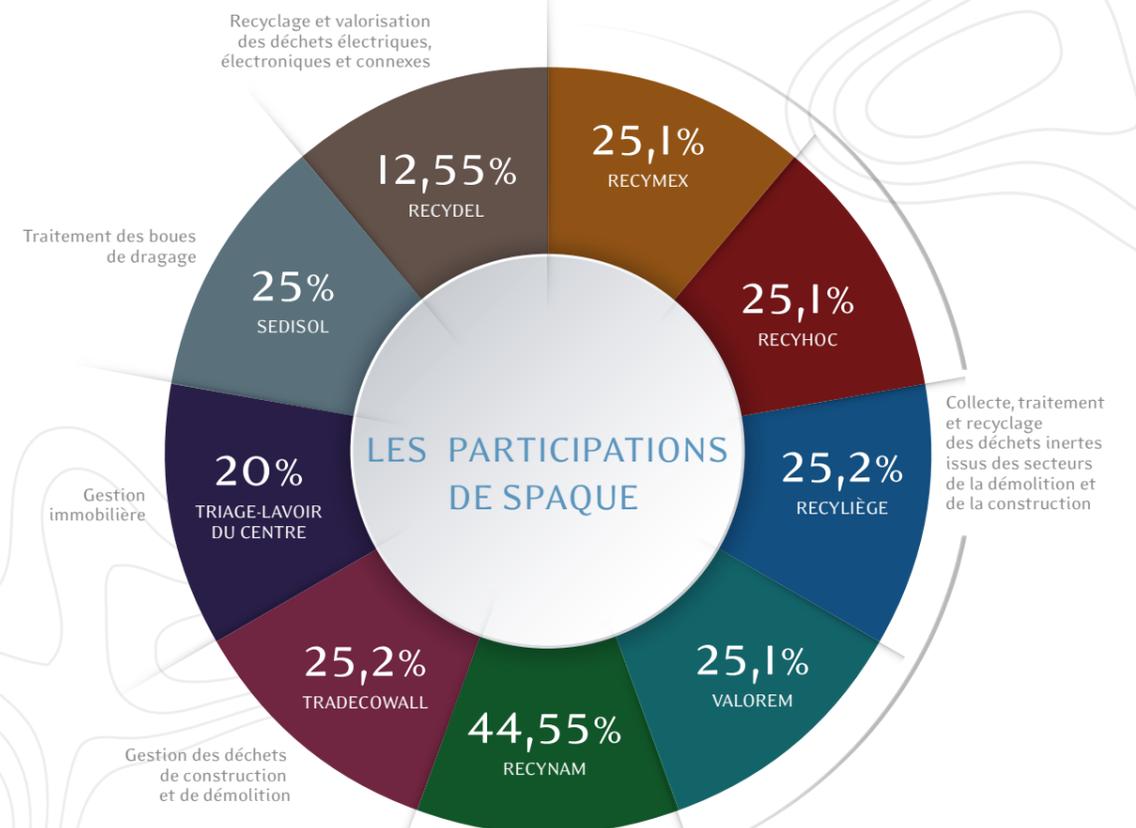
Produits chimiques d'Auvelais à Sambreville
 Les opérations de dépollution, entamées en 2020, se sont poursuivies.
 Une fois assaini, le site devrait accueillir une halte fluviale et une zone d'activité économique destinée aux PME et aux commerces.

Les partenariats

La SPAQUE possède des participations dans des sociétés wallonnes actives dans le secteur de l'environnement. Elles travaillent dans le domaine de la collecte, du traitement et du recyclage de certains types de déchets. C'est le cas de RECYHOC, RECYLIEGE, RECYMEX et VALOREM dans lesquelles la SPAQUE détient plus de 25% des parts en mission déléguée pour le compte de la Région wallonne, tandis qu'elle détient 46,5 % de RECYNAM dans le même cadre.

Par ailleurs, la SPAQUE possède des parts dans l'entreprise SEDISOL, spécialisée dans le traitement des boues issues du dragage des voies navigables de Wallonie.

La SPAQUE est également actionnaire de Tradecowall, société spécialisée dans le traitement des déchets de construction en Wallonie, et de Triage-Lavoir du Centre, société s'occupant de la gestion immobilière de cet ancien bâtiment minier.



Les comptes annuels

Les comptes annuels de la société présentés dans les pages suivantes ont fait l'objet d'un rapport sans réserve de la part du commissaire aux comptes. Le résultat de l'exercice affiche une perte de 26.072.040,91 euros qui, après intégration du résultat, porte la perte reportée à 52.634.209,40 euros.

Les pertes reportées représentent principalement les annuités des emprunts liés au financement alternatif du Plan Marshall. La Région wallonne couvre cette perte. Cette apparente perte est le reflet du mécanisme de financement des réhabilitations par la Région wallonne qui dégage, chaque année, conformément à ses engagements, les moyens nécessaires pour permettre à la SPAQUE de rembourser ces emprunts.

Les conventions-cadres du 5 octobre 2006 et du 23 mai 2012 entre la Région wallonne, la SOWAFINAL et Dexia Banque, devenue Belfius, précisent que « pour la SPAQUE, qui est chargée de la réhabilitation des sites pollués sur la base des programmes physiques de financement alternatif arrêtés par le Gouvernement wallon, le remboursement des prêts consentis par la banque sera assuré par augmentations de capital successives, souscrites et libérées par la Région. Pour permettre la mise en place de ce financement alternatif, la Région s'engage à verser annuellement à SOWAFINAL des montants spécifiques jusqu'à apurement complet des dettes d'emprunts consentis par la banque aux opérateurs ».

Suite à la réduction/augmentation de capital du 23 décembre 2021, le capital de la SPAQUE est passé de 55.713.702,90 euros à 56.577.563,28 euros.

BILAN APRÈS RÉPARTITION (EN EUROS)

Les comptes annuels de la SPAQUE sont présentés dans les pages qui suivent. Ils font l'objet d'un rapport sans réserve de la part du commissaire réviseur. Le résultat de l'exercice affiche un bénéfice qui diminue les pertes reportées après intégration du résultat. Ces pertes reportées représentent les annuités des emprunts liés au financement alternatif du Plan Marshall. La Région wallonne s'est engagée à couvrir ces pertes.

ACTIF	2021	2020
ACTIFS IMMOBILISÉS	13.309.174,63	13.026.859,30
Immobilisations incorporelles	18.212,68	29.768,05
Immobilisations corporelles	4.779.824,62	4.403.552,38
Terrains et constructions	328.388,64	328.388,65
Installations, machines et outillages	3.722.431,83	3.654.485,90
Mobilier et matériel roulant	711.661,30	409.241,72
Autres immobilisations corporelles	17.342,85	11.436,11
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	8.511.137,33	8.593.538,87
Entreprises liées	7.625.000,00	7.625.000,00
Participations	125.000,00	125.000,00
Créances	7.500.000,00	7.500.000,00
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	810.700,00	810.700,00
Participations	810.700,00	810.700,00
Autres immobilisations financières	75.437,33	157.838,87
Actions et parts	74.987,33	74.987,33
Créances et cautionnements en numéraire	450,00	82.851,54
ACTIFS CIRCULANTS	586.740.221,13	420.073.033,60
Stocks et commandes en cours d'exécution	6.302.527,96	6.427.527,96
Stocks	6.302.527,96	6.427.527,96
Immeubles destinés à la vente	6.302.527,96	6.427.527,96
Créances à un an au plus	79.174.883,81	32.480.805,89
Créances commerciales	43.421.019,73	19.970.387,16
Autres créances	35.753.864,08	12.510.418,73
Valeurs disponibles	184.613.930,51	108.650.463,81
Comptes de régularisation	316.648.878,85	272.639.235,94
TOTAL DE L'ACTIF	600.049.395,76	433.099.892,90

BILAN APRÈS RÉPARTITION (EN EUROS)

PASSIF	2021	2020
CAPITAUX PROPRES	4.068.353,88	2.110.394,79
Capital	56.577.563,28	55.713.702,90
Capital souscrit	56.577.563,28	55.713.702,90
Réserves	125.000,00	125.000,00
Réserve légale	125.000,00	125.000,00
Bénéfice (perte) reporté(e)	-52.634.209,40	-53.728.308,11
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFÉRÉS	106.758.271,97	49.550.872,98
Provisions pour risques et charges	106.758.271,97	49.550.872,98
Autres risques et charges	106.758.271,97	49.550.872,98
DETTES	489.222.769,91	381.438.625,13
Dettes à plus d'un an	298.145.583,35	254.862.582,65
Dettes financières	298.145.583,35	254.862.582,65
Emprunts subordonnés	743.680,57	743.680,57
Autres emprunts	297.401.902,78	254.118.902,08
Dettes à un an au plus	145.446.216,24	114.609.785,29
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	18.853.230,73	18.121.311,95
Dettes financières	46.645.518,18	35.264.596,21
Autres emprunts	46.645.518,18	35.264.596,21
Dettes commerciales	50.052.096,46	8.207.648,35
Fournisseurs	50.052.096,46	8.207.648,35
Acomptes reçus sur commande	0,00	0,00
Dettes fiscales, salariales et sociales	3.041.880,08	1.796.277,23
Impôts	1.604.965,20	381.476,49
Rémunérations et charges sociales	1.436.914,88	1.414.800,74
Autres dettes	26.853.490,79	51.219.951,55
Comptes de régularisation	45.630.970,32	11.966.257,19
TOTAL DU PASSIF	600.049.395,76	433.099.892,90

COMPTE DE RÉSULTATS (EN EUROS)

	2021	2020
VENTES ET PRESTATIONS	45.562.163,61	26.413.218,43
Chiffre d'affaires	43.385.100,24	24.561.253,89
Autres produits d'exploitation	1.827.214,94	729.763,58
Produits d'exploitation non récurrents	349.848,43	1.122.200,96
COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS	106.813.163,69	25.693.447,42
Approvisionnements et marchandises	35.141.854,73	20.957.927,81
Achats	35.141.854,73	20.832.927,81
Stocks : réduction (augmentation)	0,00	125.000,00
Services et biens divers	2.778.304,15	2.919.337,37
Rémunérations, charges sociales et pensions	10.725.035,80	10.618.638,37
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	423.188,32	391.865,71
Réductions de valeur sur stock, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)	57.207.398,99	-10.919.880,55
Autres charges d'exploitation	526.938,25	1.687.648,37
Charges d'exploitation non récurrentes	10.443,45	37.910,34
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	-61.251.000,08	719.771,01
PRODUITS FINANCIERS	62.261.231,59	62.258,55
Produits financiers récurrents	62.261.231,59	62.258,55
Produits des immobilisations financières	125.000	51.334,52
Produits des actifs circulants	0,00	10.920,02
Autres produits financiers	62.136.231,59	4,01
Produits financiers non récurrents	0,00	0,00
CHARGES FINANCIÈRES	27.065.957,13	27.340.067,46
Charges financières récurrentes	27.065.957,13	27.340.067,46
Charge des dettes	8.747.704,99	9.404.406,85
Autres charges financières	18.318.252,14	17.935.660,61
Charges financières non récurrentes	0,00	0,00

Le bilan social

	2021	2020
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS	-26.088.356,20	-26.558.037,90
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	16.315,29	4.130,98
Impôts	16.315,29	4.130,98
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	0,00	0,00
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	-26.072.040,91	-26.562.168,88
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE À AFFECTER	-26.072.040,91	-26.562.168,88

ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration dimona ou qui sont inscrits au registre général du personnel

AU COURS DE L'EXERCICE	TOTAL	HOMMES	FEMMES
NOMBRE MOYEN DE TRAVAILLEURS			
Temps plein	66,6	40,5	26,1
Temps partiel	10,2	3,6	6,6
Total en équivalents temps plein (ETP)	74,4	43,3	31,1
NOMBRE D'HEURES EFFECTIVEMENT PRESTÉES			
Temps plein	102.084,0	62.876,0	39.208,0
Temps partiel	12.132,4	3.852,8	8.279,6
Total	114.216,4	66.728,8	47.487,6
FRAIS DE PERSONNEL			
Temps plein	8.227.623	5.043.744	3.183.879
Temps partiel	944.638	280.616	664.022
Total	9.172.261	5.324.360	3.847.901
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103.946	60.349	43.597

AU COURS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	TOTAL	HOMMES	FEMMES
Nombre moyen de travailleurs en ETP	76,1	45,2	30,9
Nombre d'heures effectivement prestées	118.526,6	70.824,0	47.702,6
Frais de personnel	9.161.689	5.330.075	3.831.614
Montant des avantages accordés en sus du salaire	107.428	63.909	43.519

À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL	TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
NOMBRE DE TRAVAILLEURS	70	9	77,1
PAR TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL			
Contrat à durée indéterminée	67	9	74,1
Contrat à durée déterminée	2	-	2,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	-	-	-
Contrat de remplacement	1	-	1,0
PAR SEXE ET NIVEAU D'ÉTUDES			
HOMMES	42	2	43,6
de niveau primaire	1	-	1,0
de niveau secondaire	4	0	4,0
de niveau supérieur non universitaire	16	1	16,8
de niveau universitaire	21	1	21,8
FEMMES	28	7	33,5
de niveau primaire	-	-	-
de niveau secondaire	5	-	5,0
de niveau supérieur non universitaire	6	1	6,8
de niveau universitaire	17	6	21,7
PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE			
Personnel de direction	-	-	-
Employés	70	9	77,1
Ouvriers	-	-	-
Autres	-	-	-

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

AU COURS DE L'EXERCICE	PERSONNEL INTÉRIMAIRE	PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE
Nombre moyen de personnes occupées	-	-
Nombre d'heures effectivement prestées	-	-
Frais pour l'entreprise	-	-

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL	TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
NOMBRE DE TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI ONT ÉTÉ INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE	3	-	3,0
PAR TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL			
Contrat à durée indéterminée	-	-	-
Contrat à durée déterminée	2	-	2,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	-	-	-
Contrat de remplacement	1	-	1,0

SORTIES	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL	TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
NOMBRE DE TRAVAILLEURS DONT LA DATE DE FIN DE CONTRAT A ÉTÉ INSCRITE DANS UNE DÉCLARATION DIMONA OU AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE	1	-	1,0
PAR TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL			
Contrat à durée indéterminée	1	-	1,0
Contrat à durée déterminée	-	-	-
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	-	-	-
Contrat de remplacement	-	-	-
PAR MOTIF DE FIN DE CONTRAT			
Pension	1	-	1,0
Chômage avec complément d'entreprise	-	-	-
Licenciement	-	-	-
Autre motif	-	-	-
le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	-	-	-

Le rapport de gestion

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	HOMMES	FEMMES
INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE À CARACTÈRE FORMEL À CHARGE DE L'EMPLOYEUR		
Nombre de travailleurs concernés	41	29
Nombre d'heures de formation suivies	516,0	552,0
Coût net pour l'entreprise	63.526	78.037
dont coût brut directement lié aux formations	54.593	71.574
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	8.933	6.463
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	0	0
INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE À CARACTÈRE MOINS FORMEL OU INFORMEL À CHARGE DE L'EMPLOYEUR		
Nombre de travailleurs concernés	2	7
Nombre d'heures de formation suivies	13,0	69,5
Coût net pour l'entreprise	1.293	8.482
INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE À CHARGE DE L'EMPLOYEUR NOMBRE DE TRAVAILLEURS		
Nombre de travailleurs concernés	0	0
Nombre d'heures de formation suivies	0,0	0,0
Coût net pour l'entreprise	0	0



RAPPORT DE GESTION 2021 **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Liège, le 20/05/2022

Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, nous avons l'honneur de vous soumettre notre rapport sur la gestion exercée au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2021.

1. COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE ET LES COMPTES ANNUELS

- **Activités :**

SPAQuE, créée le 13 mars 1991, avait au départ pour mission la réhabilitation de décharges pour le compte de la Région wallonne.

Depuis sa création, SPAQuE est intervenue sur plusieurs centaines de sites (friches industrielles, décharges et dépôts de pneus) à travers toute la Wallonie.

Aujourd'hui, SPAQuE est devenue la référence wallonne en matière de réhabilitation de décharges, de dépollution de sols et d'expertises environnementales.

- **Financements :**

Les activités de SPAQuE sont financées par divers moyens :

- **Contrat de gestion**

Dans le cadre de son contrat de gestion, SPAQuE a reçu en 2021 une dotation de la Région wallonne pour un montant de 19.441.000 €.

- **Connexe 1 : Nordion et mission déléguée Nordion/Best Medical Belgium**

Pour le suivi des deux dossiers relatifs à Nordion, le total des frais engagés par Spaque s'élève à 12.405 €.

A la demande du Ministre de l'Economie, ces frais ont été prélevés sur les fonds que SPAQuE a reçus pour l'exécution de la mission que le Gouvernement Wallon lui a déléguée dans le cadre du dossier « Nordion/Best Medical Belgium ».



➤ Fonds Feder

Les arrêtés de subvention pour les 22 projets retenus par le Gouvernement wallon dans le cadre de la programmation 2014-2020 ont été adoptés par le Gouvernement. Ils couvrent un montant total de 60.384.511€.

Les études et travaux réalisés en 2021 sur cette programmation s'élèvent à 13.326.206 € TVA.

➤ Plan Marshall

La déclaration de politique régionale 2004-2009 fixait deux axes de priorité au Gouvernement wallon, à savoir : remettre en état ou assainir rapidement les sites peu ou pas pollués et assainir les sites pollués et qui présentent des dangers pour la santé ou l'environnement. Cette dernière mission a été directement confiée à SPAQuE.

Par décision du 9 février 2006, le Gouvernement wallon a adopté un arrêté confiant à SOWAFINAL une mission déléguée pour la mise en œuvre du financement alternatif du programme d'assainissement des sites d'activités économiques désaffectés pollués.

SOWAFINAL récolte pour le compte de SPAQuE, les versements annuels effectués par la Région wallonne à titre de subvention des travaux d'assainissement et de rénovation.

En cours d'année, le compte de résultats de SPAQuE présente d'importantes pertes liées aux charges des remboursements des emprunts.

Ces pertes sont incorporées au capital en même temps que ce dernier est augmenté par le versement des fonds mis à disposition à cet effet chez SOWAFINAL par la Région.

Le remboursement des prêts consentis à SPAQuE d'un total de 247.613.769 € est donc assuré par des augmentations de capital successives sur base des fonds mis à disposition à cette fin chez SOWAFINAL par la Région.

En 2021, l'ensemble des frais affectés au Plan Marshall ainsi que la récupération de TVA sur les sites en ruing s'élève à -2.553.553 € portant le total utilisé du financement du Plan Marshall à 232.444.889 €.

Plan Marshall 2.Vert

La convention cadre entre la Région wallonne, Belfius et Sowafinal a été signée le 23 mai 2012. L'enveloppe prévue pour le Plan Marshall 2.Vert s'élève à 132.136.231 €. Deux premières conventions de prêt ont été signées pour des montants respectifs de 30.000.000 € et 40.000.000 €. La dernière convention de prêt pour le solde de l'enveloppe d'un montant de 62.136.231 € a été signée en janvier 2021. Un prélèvement de 15.000.000 € a été effectué en juillet 2021.

Le financement PM2 a été utilisé à concurrence d'un total de 73.395.247 € dont 4.770.103 € en 2021. Le mécanisme de financement est identique à celui du premier Plan Marshall.



• Compte de résultats

Le chiffre d'affaires représente l'intervention de la Région wallonne dans les frais relatifs aux différentes activités de SPAQuE et d'autre part, la facturation à des tiers pour diverses prestations.

Les autres produits d'exploitation sont surtout composés du financement des travaux de réhabilitation du CET d'Erpion par Intersud.

Les provisions constituées pour couvrir les charges relatives aux sites repris aux Plan Marshall 1 et 2 Vert sont utilisées au fur et à mesure des travaux de réhabilitation réalisés sur ces sites.

Les produits financiers sont composés de revenus des produits de la trésorerie.

Les charges financières correspondent aux annuités de remboursement des emprunts relatifs aux mécanismes de financements alternatifs Sowafinal 1 et 2.

L'exercice dégage une perte de 26.072.040 €. Il est proposé d'affecter ce montant en perte à reporter.

Les pertes reportées sont principalement composées des annuités de remboursement des emprunts Sowafinal 1 et 2 que la Région s'est engagée à couvrir par des augmentations de capital successives.

En effet, les conventions cadre du 05 octobre 2006 et du 23 mai 2012 entre la Région wallonne, la SOWAFINAL et Dexia Banque, devenue Belfius, précisent que « pour SPAQuE, qui est chargée de la réhabilitation des sites pollués sur la base des programmes physiques de financement alternatif arrêtés par le Gouvernement wallon, le remboursement des prêts consentis par la banque sera assuré par augmentations de capital successives, souscrites et libérées par la Région. Pour permettre la mise en place de ce financement alternatif, la Région s'engage à verser annuellement à SOWAFINAL des montants spécifiques jusqu'à apurement complet des dettes d'emprunts consentis par la banque aux opérateurs. »

L'équilibre du mécanisme repose sur l'engagement pris par la Région wallonne de dégager chaque année les fonds nécessaires pour permettre à SPAQuE de faire face aux remboursements des emprunts liés à ce financement alternatif.

• Bilan

Les terrains destinés à la vente ayant été acquis par SPAQuE dans le cadre de sa mission de réhabilitation ont été transféré en stock à la rubrique Immeubles destinés à la vente.

Seuls restent en immobilisation corporelles les terrains que SPAQuE exploite elle-même dans le cadre de la recherche et du développement des énergies vertes avec notamment des installations photovoltaïques amorties sur 25 ans correspondant à leur durée de vie.

Les créances commerciales représentent des factures à établir dont notamment celle du contrat de gestion 2021.

Les autres créances sont principalement composées de T.V.A à récupérer.

Les comptes de régularisation d'actif sont principalement composés du compte Capital différé représentant l'engagement de la Région wallonne dans le cadre du financement alternatif. La diminution de cet engagement au fur et à mesure du capital d'emprunt



remboursé annuellement se fait par le biais d'un compte spécifique de la catégorie autres charges financières. Dès lors, l'annuité de remboursement complète (capital + intérêt) impacte le compte de résultat de SPAQuE.

Les dettes représentent pour majeure partie le solde de la ligne de crédit liée à ce financement du Plan Marshall et Plan Marshall 2.Vert. dont le mécanisme prévoit le remboursement par augmentations successives du capital de SPAQuE.

A défaut d'accord du Gouvernement wallon sur l'augmentation de capital sollicitée sur base des montants reçus par Sowafinal en 2021, le passif du bilan de SPAQuE laisse apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social nécessitant la rédaction d'un rapport spécial.

- Comptes d'ordres

Les comptes d'ordres qui n'ont subi aucune modification en 2021 sont présentés ci-après sous forme de bilan.

2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

3. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Il est évident que la crise sanitaire exceptionnelle liée au Covid-19 aura un impact sur l'ensemble de l'activité du monde économique.

Dans ce contexte, SPAQuE a attiré l'attention du Gouvernement wallon sur l'absolue nécessité que les avances sur dotation puissent être liquidées aux dates prévues dans le contrat de gestion car le préfinancement dégrade la trésorerie disponible au détriment du paiement des travaux de dépollution prévus. Il en va de même pour le délai de réception des financements FEDER.

Pour s'assurer de disposer de la trésorerie suffisante pour poursuivre ses travaux sur les sites du Plan Marshall 2, Spaque a également sollicité le Gouvernement wallon pour la signature d'une convention quadripartite relative au solde du financement Sowafinal 2. Celle-ci a été signée en janvier 2021. Il importera que le prélèvement prévu puisse intervenir.

Suite aux inondations exceptionnelles de juillet 2021, le Gouvernement wallon a confié une mission déléguée à la SPAQUE en vue d'assurer la gestion des déchets issus des inondations répercutées sur les communes et intercommunales ainsi que les pollutions aux hydrocarbures.

4. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

SPAQuE participe à l'élaboration des normes sol et à différents projets de recherche notamment dans le landfillminging (Rawfill), le phytomanagement, la recherche de méthodes innovantes pour la décontamination des sols (Posidon).

5. EXISTENCE DE SUCCURSALES

Néant.



6. PERTE REPORTEE OU PERTE DE L'EXERCICE PENDANT DEUX ANNEES CONSECUTIVES (ART. 3 :6 du CSA)

Le Conseil d'Administration décide du maintien des règles comptables dans le principe de continuité de l'activité. Cette décision est justifiée par le fait que les liquidités permettent de faire face aux obligations de la société à court et à long terme.

7. TOUTE AUTRE INFORMATION EN VERTU DU CODE DES SOCIETES

Néant.

8. RISQUES ET INCERTITUDES

Les opérations de réhabilitation dans le cadre du Plan Marshall et Plan Marshall 2. Vert reposent sur un mécanisme de financement alternatif.

Concrètement, le principe de comptabilisation des opérations liées au Plan Marshall est le suivant :

- Provisionnement du montant estimé de la réhabilitation ;
- Création d'un compte qui traduit l'engagement de la Région wallonne d'augmenter le capital ;
- Utilisation des provisions au fur et à mesure des dépenses de réhabilitation ;
- Réception des tranches d'emprunt ;
- Augmentation de capital ;
- Avec ces augmentations de capital, SPAQuE, par l'intermédiaire de SOWAFINAL, rembourse l'emprunt.

L'équilibre général du mécanisme repose sur l'engagement pris par la Région Wallonne de dégager chaque année les montants nécessaires pour permettre à SPAQuE de faire face aux remboursements des emprunts liés à ce financement alternatif.



COMPTE D'ORDRE			
A l'actif			
Actifs immobilisés			
IV. Immobilisations financières			997 330,29 €
1. Convention Missions déléguées 14/10/92			
Sitrade s.c.		-	€
Tradecowall s.c.		99 157,41	€
		<hr/>	<hr/>
		99 157,41	€
2. Mission Centres fixes de recyclage			
	<u>Souscriptions</u>	<u>Cap. Non appelé</u>	
Recynam s.a.	267 725,01 €	66 931,25 €	200 793,76 €
Recyliège s.a.	100 400,00 €	-	100 400,00 €
Valorem s.a.	186 663,82 €	-	186 663,82 €
Recymex s.a.	248 885,10 €	-	248 885,10 €
Recyhoc s.a.	161 430,20 €	-	161 430,20 €
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	965 104,13 €	66 931,25 €	898 172,88 €
Actifs circulants			
VII.B. Autres créances			2 581 012,74 €
Participations à recevoir		2 143 039,53	€
Région Wallonne		437 973,21	€
TOTAL ACTIF			3 578 343,03 €
<hr/>			
Au passif			
Dettes			
VIII.A. Dettes financières - Conventions			3 578 343,03 €
Convention participations (14/10/92)		107 833,68	€
Convention participations recyclage (capital libéré)		898 172,88	€
Convention participations recyclage (solde disponible)		2 572 336,47	€
TOTAL PASSIF			3 578 343,03 €

Proposition de décision

Le Conseil d'Administration marque son accord sur le rapport de gestion 2021 qu'il présentera pour approbation à la prochaine Assemblée Générale prévue le 20/05/2022.

Les certifications

CERTIFICAT

EN ISO 9001 : 2015

Système de Management de la Qualité

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Il est certifié que

SPAQUE SA

sis à

**Avenue Maurice Destenay 13
4000 LIEGE
Belgique**

a établi et tient à jour un système qualité conforme aux exigences de la norme EN ISO 9001 : 2015 "Systèmes de Management de la Qualité" pour :

Activités d'inventaire, de suivi actif, d'études d'orientation, de caractérisation et de faisabilité, de mise en œuvre d'assainissement et de réhabilitations de sites potentiellement pollués, d'expertise et de sensibilisations et d'informations en matière d'environnement

Le présent certificat est basé sur le résultat d'un audit qualité, documenté dans le rapport d'audit **60968452**.

Numéro du certificat : **03 QMS 2030f**
Date de délivrance initiale : **26 mai 2003**
Valable du **12 juillet 2021** jusqu'au **25 mai 2024**

Les informations complémentaires concernant le périmètre de ce certificat et l'application des exigences de EN ISO 9001 : 2015 peuvent être obtenues auprès du titulaire de ce certificat.

Le présent certificat a été octroyé lors de la Commission de Certification du 12 juillet 2021 moyennant respect du Règlement Général de Vinçotte sa.



Au nom de l'organisme de certification:

Daniëlla Segers
Président de la Commission de Certification



016-QMS

CERTIFICAT

EN ISO 14001 : 2015

Système de Management de l'Environnement

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Il est certifié que

SPAQUE SA

sis à

**Avenue Maurice Destenay 13
4000 LIEGE
Belgique**

a établi et tient à jour un système environnemental conforme aux exigences de la norme EN ISO 14001 : 2015 "Systèmes de Management de l'Environnement" pour :

Activités d'inventaire, de suivi actif, d'études d'orientation, de caractérisation et de faisabilité, de mise en œuvre d'assainissement et de réhabilitations de sites potentiellement pollués, d'expertise et de sensibilisations et d'informations en matière d'environnement

Le présent certificat est basé sur le résultat d'un audit environnemental, documenté dans le rapport d'audit **60968452**.

Numéro du certificat : **03 EMS 100f**
Date de délivrance initiale : **26 mai 2003**
Valable du **12 juillet 2021** jusqu'au **25 mai 2024**

Les informations complémentaires concernant le périmètre de ce certificat et l'application des exigences de EN ISO 14001 : 2015 peuvent être obtenues auprès du titulaire de ce certificat.

Le présent certificat a été octroyé lors de la Commission de Certification du 12 juillet 2021 moyennant respect du Règlement Général de Vinçotte sa.



Au nom de l'organisme de certification:

Daniëlla Segers
Président de la Commission de Certification



016-EMS



Éditeur responsable :
SPAQUE Av. Maurice Destenay, 13 - B-4000 Liège

Réalisation :
Service de la communication externe

Conception graphique :
Service de la communication externe - Expansion Partners sa

Photos :
SPAQUE sa (Philippe Saenen, Jean-Frédéric Delière)

SPAQUE production



Général

Av. Maurice Destenay, 13

B-4000 Liège

+32 (0)4 220 94 11

www.spaque.be

